



**Commune de Val-de-Ruz**

Conseil communal

## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL**

à l'appui d'un projet d'arrêté portant octroi d'un  
crédit d'engagement de  
CHF 810'000 pour la mise en conformité du réservoir  
de Fontainemelon

Version : 1.0 - TH 105481

Date : 07.04.2014

## Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
27.02.2014	0.1	Création du document	EDU
24.03.2014	0.2	Modifications du document	NTE
27.03.2014	0.3	Modifications du document	EDU
07.04.2014	1.0	Adoption par le Conseil communal	CC

## Liste des abréviations

AES :	Association des entreprises électriques suisses
LDAI :	Loi sur les denrées alimentaires, du 9 octobre 1992
MAQ :	Manuel d'Assurance Qualité (nommé : Manuel de l'exploitant)
SSIGE :	Société Suisse de l'Industrie, du Gaz et des Eaux
SIA :	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SUVA :	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
VSA :	Association des professionnels pour l'épuration et le traitement des eaux
W1 :	Directive pour la surveillance sanitaire des distributions d'eau
W6 :	Directive pour l'étude, la construction et l'exploitation des réservoirs d'eau
W7 :	Recommandations pour la rénovation des réservoirs d'eau
PDER :	Plan directeur des eaux régional

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Contexte.....</b>	<b>6</b>
<b>2.</b>	<b>Objectifs des travaux .....</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>Description des travaux .....</b>	<b>7</b>
3.1.	Bâtiment et aménagements extérieurs.....	7
3.2.	Salle des vannes et couloirs latéraux.....	9
3.3.	Cuves du réservoir .....	10
3.4.	Automation et électricité .....	11
3.5.	Travaux divers.....	12
<b>4.</b>	<b>Coûts des travaux .....</b>	<b>12</b>
4.1.	Aperçu d'ensemble .....	12
4.2.	Subvention cantonale .....	13
4.3.	Planning des travaux et impact financier .....	13
4.4.	Incidence sur le compte de fonctionnement .....	14
<b>5.</b>	<b>Impact sur le personnel communal .....</b>	<b>15</b>
<b>6.</b>	<b>Vote à la majorité qualifiée.....</b>	<b>15</b>
<b>7.</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>15</b>
<b>8.</b>	<b>Projet d'arrêté .....</b>	<b>16</b>

## Liste des références

- [1] Commune de Fontainemelon – Réseau d'eau potable – Projet définitif de renouvellement du réservoir existant – Rapport technique – Devis estimatif RWB SA, Th. Broglie – 30.01.2001
- [2] Rénovation du réservoir d'eau potable – Réactualisation du devis – Projet définitif de renouvellement du réservoir – Rapport technique – RWB SA, E. Duarte – 30.01.2002
- [3] Manuel d'autocontrôle « MAQ » de la Commune de Val-de-Ruz – Rapport technique final – RWB NE SA, O. Chuat – 06.12.2013

## Liste des tableaux

Tableau n° 1 :	Objectifs particuliers à atteindre par les travaux de mise en conformité
Tableau n° 2 :	Travaux : bâtiment et aménagements extérieurs
Tableau n° 3 :	Travaux : salle des vannes et couloirs latéraux
Tableau n° 4 :	Travaux : cuves du réservoir
Tableau n° 5 :	Travaux : automatisation et électricité
Tableau n° 6 :	Devis des travaux
Tableau n° 7 :	Planning des travaux et montant des investissements bruts par année
Tableau n° 8 :	Incidence sur le compte de fonctionnement

## Liste des figures

Figure n°1 :	Façades Sud et toits du réservoir
Figure n°2 :	Dalles supérieures des cuves
Figure n°3 :	Mur côté sud de la cuve n° 2 (couloir latéral Ouest)
Figure n°4 :	Tuyauterie à l'intérieur et à l'extérieur des cuves n° 1 et n° 2
Figure n°5 :	Constats à l'intérieur de la cuve n° 2
Figure n°6 :	Présence des insectes dans les cuves nuisant la qualité de l'eau

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

## **1. Préambule**

---

L'étude du plan directeur de l'eau potable régional (PDER) du Val-de-Ruz Est a été réalisée en 2007. Cette étude a mis en évidence les points faibles actuels à corriger et les besoins de développement futur du système d'approvisionnement et d'adduction en eau potable, en particulier des réservoirs d'importance régionale (nommés : réservoirs de tête) et notamment le rôle primordial de celui de Fontainemelon.

Avec la création de la Commune de Val-de-Ruz le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le plan directeur de 2007 doit être revu puisque le passage de 15 communes avec chacune leur réservoir et leur distribution à une seule, permet dorénavant d'avoir une vision différente du territoire. Il est encore à noter que le PDER en 2007 ne prenait pas en compte les communes du Val-de-Ruz Ouest.

À l'échelle de la commune unique, il s'agit de se rendre compte de la richesse du patrimoine à disposition et de l'impossibilité financière de maintenir en service et en état tous les ouvrages de stockage si l'on souhaite conserver un prix raisonnable de l'eau.

Pour illustrer le propos, relevons que les directives de la Société Suisse de l'Industrie, du Gaz et de l'Eau (SSIGE), qui sont reconnues comme règles de la technique dans le domaine qui nous intéresse ici, recommandent de disposer d'un volume de stockage d'une journée de consommation d'eau potable. En tenant compte d'une réserve incendie de 500 m<sup>3</sup>, la consommation journalière de Val-de-Ruz est de l'ordre de 4'500 m<sup>3</sup>.

Le réservoir de Fontainemelon avec ses 3'000 m<sup>3</sup>, son altitude et sa position reste et restera le composant incontournable en matière de stockage pour le Val-de-Ruz. Il s'agit donc pour le Conseil communal de demander un premier crédit permettant la mise en conformité de cet ouvrage trop longtemps retardée, propos du présent rapport.

Ces travaux permettront donc à terme de gérer le réseau d'alimentation de manière plus économique, évitant ainsi des perturbations et des points faibles du système d'approvisionnement. Ils tiennent compte du rapport coût/efficacité et constituent une aide aux différents stades de développement des villages du Val-de-Ruz.

L'approvisionnement en eau potable des villages du Val-de-Ruz est tributaire aussi des ressources en eau disponibles, du développement des zones d'affectation, des besoins des consommateurs. Ainsi, l'étude du PDER « Plan directeur des eaux régional » proposée par le dicastère des travaux publics, de l'eau, de l'environnement et des forêts, en collaboration avec Viteos SA, permettra d'affiner les travaux de détail du réservoir de Fontainemelon et d'évaluer la pertinence de renouveler, de transformer et/ou de mettre hors service certains des ouvrages restants sur l'ensemble du système communal d'approvisionnement et d'adduction en eau.

## 2. Contexte

Afin de respecter les exigences de la loi fédérale sur les denrées alimentaires, d'être conforme aux directives de l'eau SSIGE (W6 et W7) et de palier aux défauts pouvant avoir une influence sur la qualité de l'eau, la Commune de Val-de-Ruz est tenue de réaliser des travaux de **mise en conformité complète du réservoir de Fontainemelon** conformément aux normes en vigueur.

La problématique posée par le réservoir de Fontainemelon n'est pas nouvelle : elle remonte à la fin des années 1990 et a fait l'objet de plusieurs études, visites des lieux et recommandations de l'Inspecteur cantonal des eaux :

- 26.10.1999 Visite de l'Inspecteur cantonal des eaux
- 30.01.2001 Etude de renouvellement du réservoir de Fontainemelon [1]
- 30.01.2002 Etude de réactualisation du devis des travaux proposés [2]
- 21.03.2013 Séance du Conseil communal avec l'Inspecteur des eaux
- 25.09.2013 Visite technique : Viteos/SENE/service communal des eaux
- 06.12.2013 Manuel d'autocontrôle [3]
- 18.12.2013 Inspection de la dalle des cuves n° 1 et n° 2 par sondage
- 08.01.2014 Inspection de la cuve n° 2 par le service communal des eaux
- 23.02.2014 Investigation sur l'état du béton. Cuve n° 2 : dalle et murs intérieurs

La réorganisation, tout d'abord du SEVRE et ensuite du MultiRuz, ainsi que des nombreux dossiers et projets, ont repoussé la rénovation du réservoir de Fontainemelon. Lors de la séance du 21 mars 2013, l'Inspecteur des eaux a enjoint le Conseil communal à suivre ses recommandations au plus vite, compte tenu de l'importance pressante des problèmes constatés, en lui fixant un ultime délai à fin 2014. C'est cette échéance que le Conseil communal entend aussi respecter avec le présent rapport.

## 3. Objectifs des travaux

Les travaux cherchent à améliorer les aspects de qualité et de quantité de l'eau, à réhabiliter la structure existante et à assurer un bon fonctionnement/exploitation des ouvrages. Ce travail est une étape indispensable pour l'étude du PDER. Le détail est résumé sur le tableau 1.

Concerne	Objectifs particuliers
Qualité	Éviter le contact direct avec l'eau stockée Filtrer l'air à l'intérieur des cuves Éviter l'accès d'animaux/insectes dans l'ouvrage Améliorer le renouvellement d'eau à l'intérieur des cuves
Quantité	Étanchéfier les infiltrations d'eau à l'intérieur et à l'extérieur des cuves Remplacer les éléments dégradés et obsolètes (y compris des conduites rouillée)

Concerne	Objectifs particuliers
Structure	Étanchéifier les fissures apparentes Assurer le recouvrement du béton sur la ferraille Isoler la salle des vannes Réduire les phénomènes de condensation Réhabiliter les éléments dégradés
Exploitation/ accessibilité	Permettre l'observation des matériaux sur la surface d'eau Permettre l'observation des niveaux de l'eau dans les cuves Disposer d'un accès aisé aux cuves Créer des accès sécurisés et surveillés des bâtiments Assurer le bon fonctionnement du système de distribution

Tableau n° 1 : objectifs particuliers à atteindre par les travaux de mise en conformité

## 4. Description des travaux

L'essentiel des travaux (voir ci-dessous) comporte le remplacement de la tuyauterie et des vannes, ainsi que les travaux de réhabilitation des cuves et du bâtiment en général. Les travaux de serrurerie, d'électricité et de maçonnerie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réservoir, sont compris dans le projet.

A noter que les travaux « spéciaux » de génie civil concernant l'hydro-démolition et le renforcement de la structure en béton sont réalisés de manière ciblée afin de remédier aux problèmes de carbonatation.

En raison de l'état constaté des cuves, les réparations des crépis et le rhabillage des surfaces seront réalisés de manière ponctuelle. Le projet ne prévoit pas une étanchéité complète des cuves, car elle n'est pas nécessaire.

### 4.1. Bâtiment et aménagements extérieurs

Lieu	Travaux proposés	Corps de métier	Directives
Porte d'accès	Fourniture et pose d'une porte d'entrée de sécurité	Serrurerie	W1007/SSIGE
	Fourniture et pose d'un dispositif anti-effraction	Télécommande	W1007/SSIGE
	Fourniture et pose d'un décrottoir	Serrurerie	
Fenêtres	Clôture des fenêtres du bâtiment	Service communal	
Exutoire	Ragréage du système d'évacuation des eaux (en haut)	Maçonnerie	SIA
	Extension du réseau d'évacuation des eaux (en bas)	Maçonnerie	SIA
Extérieurs	Nettoyage (débroussaillage/fauche d'arbustes)	Service communal	
	Fourniture et pose d'une barrière (façade côté Sud)	Serrurerie	W6/SSIGE

Lieu	Travaux proposés	Corps de métier	Directives
Extérieurs	Réparations mineures sur l'ensemble du bâtiment	Service communal	
	Contrôle des systèmes de drainage existants	Sanitaire	
	Rhabillage des façades + peinture	Service communal	
Murs	Réparation ponctuelle des crépis + peinture	Maçonnerie	
Toits	Fourniture et pose plaque inox (tête de dalle - parapet)	Serrurerie	SIA
	Imperméabilisation de la dalle/plafond côté-Est couloir	Travaux spéciaux	W6/SSIGE

Tableau n° 2 : Travaux : bâtiment et aménagements extérieurs

Quelques exemples des situations constatées sont montrés dans les figures ci-dessous :



Figure n°1 : Façades Sud et toits du réservoir



Figure n°2 : Dalles supérieures des cuves



#### 4.2. Salle des vannes et couloirs latéraux

Concerne	Travaux proposés	Corps de métier	Directives
Humidité	Fourniture et pose d'un déshumidificateur	Travaux spéciaux	W6/SSIGE
Démolition	Démontage de l'ancien système de mesure de niveau	Service communal	
Electricité	Installation système d'éclairage : salle/couloir	Electricité	AES
	Installation des prises électriques	Electricité	AES
Echantillonnage et Karchers	Fourniture et pose des robinets (prise d'échantillons)	Sanitaire	W6/SSIGE
	Fourniture et pose des robinets pour le Karcher	Sanitaire	
Infiltrations	Réparation ponctuelle du crépis des murs + peinture	Maçonnerie	SIA
Remplacement	Démontage : conduites/appareillages/échelles	Service communal	
	Fourniture et pose : conduites (inox)/appareillages	Sanitaire	W6/SSIGE
Construction	Murs de séparation en briques (cloison) + isolation	Maçonnerie	SIA
	Fourniture et pose de 2 portes de séparation (inox)	Serrurerie	W6/SSIGE
	Fourniture et pose : échelle type SUVA	Serrurerie	SUVA
Chloration de l'eau	Fourniture et pose : système de chloration d'appoint	Travaux spéciaux	W6/SSIGE
	Fourniture et pose : mesure de chlore en continu	Travaux spéciaux	W6/SSIGE

Tableau n° 3 : Travaux : salle des vannes et couloirs latéraux

Quelques exemples des situations constatées sont montrés dans les figures ci-dessous :



Figure n°3 : Mur côté sud de la cuve n°2 (couloir latéral Ouest)

### 4.3. Cuves du réservoir

Concerne	Travaux proposés	Corps de métier	Directives
Mise en conformité	Suppression des couvercles	Maçonnerie	SIA
	Obturation des passages et ragréage des murs	Maçonnerie	SIA
	Réalisation des travaux ponctuels d'étanchéité	Travaux spéciaux	W6/SSIGE
	Carottages et travaux spéciaux (traversées des murs)	Travaux spéciaux	SIA
	Traitement des surfaces (carbonatation du béton)	Travaux spéciaux	SIA
	Remplacement du système de vidange / trop-pleins	Sanitaire	W6/SSIGE
	Fourniture et pose de 2 siphons	Sanitaire	W6/SSIGE
	Remplacement des conduites d'alimentation (inox)	Sanitaire	W6/SSIGE
Profils métalliques	Décapage et dégagement des ailes de support	Serrurerie	W7/SSIGE
	Traitement (protection anticorrosive)	Serrurerie	W7/SSIGE
Ventilation des cuves	Suppression des anciennes ventilations	Travaux spéciaux	SIA
	Fourniture et pose de 2 filtres à poussière	Ventilation	W6/SSIGE
Accès	Etude pour la pose de 2 portes étanches blindées	Ingénierie	SIA103
	Travaux : mise en place de 2 portes étanches blindées	Maçonnerie	SIA
	Travaux : mise en place de 3 hublots	Maçonnerie	SIA
	Fourniture et pose de 2 portes étanches blindées	Serrurerie spéc.	W6/SSIGE
	Fourniture et pose de 3 hublots	Serrurerie spéc.	W6/SSIGE
	Fourniture et pose de 2 caillebotis (accès aux cuves)	Serrurerie	SUVA
Eclairage des cuves	Fourniture et pose : éclairages (plafond)	Electricité	AES
	Fourniture et pose : éclairages immergés (radier)	Electricité	AES

Travaux sur l'ensemble des cuves : n° 1, n° 2 et n° 3 ;

Travaux sur les cuves n° 1 et n° 2 – les plus anciennes;

Tableau n° 4 : Travaux : Cuves du réservoir

Quelques exemples des situations constatées sont montrés dans les figures ci-dessous :



Figure n°4 : Tuyauterie à l'intérieur et à l'extérieur des cuves n°1 et n°2



Figure n°5 : Constats à l'intérieur de la cuve n°2



Figure n°6 : Présence des insectes dans les cuves nuisant la qualité de l'eau

#### 4.4. Automatisation et électricité

Concerne	Travaux proposés	Corps de métier	Directives
Télécommande	Adaptation du système de transmission des données	Automatisation	
Electricité	Mise en conformité des installations électriques	Electricité	AES

Tableau n° 5 : Travaux : Automatisation et électricité

#### 4.5. Travaux divers

A noter que le surpresseur existant à l'intérieur de la salle des vannes et servant à alimenter les habitations situées côté Ouest du réservoir (parcelles n° 2423 et n° 146) est conservé dans l'état actuel. Il ne sera ni déplacé ni remplacé.

### 5. Coûts des travaux

#### 5.1. Aperçu d'ensemble

Le tableau 6 présente le coût des travaux par corps de métier (F. -P = Fourniture et pose). Comme on l'observe, ce sont les travaux réalisés pour les cuves qui constituent l'essentiel (72%) de l'investissement à réaliser.

Lieu	Description	Corps de métier	Montant (CHF)	Montant total (CHF)
Bâtiment et aménagements extérieurs	Travaux de serrurerie	Serrurerie	27'000	71'000
	F. -P des équipements	Télécommande	2'500	
	Travaux de GC	Maçonnerie	15'000	
	Travaux spéciaux	Travaux spéciaux	18'000	
	Travaux divers	Service communal	8'500	
Salle des vannes et couloirs latéraux	Installations sanitaires	Sanitaire	59'000	112'000
	F. -P des équipements	Travaux spéciaux	14'700	
	Travaux de serrurerie	Serrurerie	10'000	
	Travaux d'électricité	Electricité	8'000	
	Travaux de GC	Maçonnerie	8'500	
	Travaux divers	Service communal	11'800	
Cuves du réservoir	Travaux spéciaux GC	Bureau/GC	8'000	500'000
	Installations sanitaires	Sanitaire	146'000	
	F. -P des équipements	Vent./Serr.Spéc	50'500	
	Travaux de serrurerie	Serrurerie	27'500	
	Travaux d'électricité	Electricité	38'500	
	Travaux de GC	Maçonnerie	52'500	
	Etanchéité + divers	Travaux spéciaux	177'000	
Automatisation et électricité	Travaux d'électricité	Electricité	5'000	9'000
	Travaux automatisation	Télécommande	4'000	
<b>Montant (CHF HT) [1]</b>				692'000
Divers et imprévus (± 8 %)				56'000
<b>Montant total (CHF HT) [2]</b>				748'000
TVA (8 %)				59'840
<b>Montant total (CHF TTC) [3]</b>				807'840
<b>MONTANT TOTAL ARRONDI (CHF TTC)</b>				<b>810'000</b>

Tableau n° 6 : Devis des travaux

## 5.2. Subvention cantonale

Les travaux permettront la mise en conformité globale du réservoir et de son fonctionnement. A ce titre, la participation du canton s'élève à environ 20%, selon l'article 28, alinéa 2 du règlement d'utilisation du fonds cantonal des eaux (RUFCE), du 24 novembre 1999.

Le montant total de subvention est donc estimé à CHF 162'000 (TTC) sur les CHF 810'000 prévus pour les travaux de mise en conformité. A noter que le calcul final de subvention sera établi sur la base des montants facturés par les entreprises participantes au projet.

Il est important de signaler que les travaux/prestations pouvant être réalisés par le service technique communal (administration des travaux publics, eaux, environnement et forêt par exemple) sont subventionnés par le fonds cantonal des eaux. Dans le tableau n° 7, nous associons les travaux pouvant être réalisés par le service communal aux travaux réalisés par des entreprises diverses.

## 5.3. Planning des travaux et impact financier

Les travaux de mise en conformité du réservoir de Fontainemelon sont planifiés sur deux ans à partir du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014. La répartition des montants bruts des investissements est dictée par les étapes du projet et les travaux prévus par année ; elle est décrite sur le tableau 7. A noter que les montants de subvention sont aussi présentés dans le tableau.

Année	2014		2015				Montant	
	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>		
Trimestre	Montants bruts d'investissements (en CHF)						Brut	Subvention
<b>Bâtiments et aménagements extérieurs</b>								
Serrurerie		19'000				8'000	27'000	5'400
Télécommande						2'500	2'500	500
Maçonnerie	15'000						15'000	3'000
Travaux spéciaux	18'000						18'000	3'600
Service communal	4'000	4'500					8'500	1'700
<b>Salle des vannes et couloirs latéraux</b>								
Sanitaire			20'000	21'000	11'000	7'000	59'000	11'800
Travaux spéciaux					4'000	10'700	14'700	2'940
Serrurerie						10'000	10'000	2'000
Electricité				8'000			8'000	1'600
Maçonnerie		4'500			4'000		8'500	1'700
Service communal	6'800			2'500	2'500		11'800	2'360
<b>Cuves du réservoir</b>								
Bureau/GC	8'000						8'000	1'600
Sanitaire		3'500	45'000	40'000	40'000	17'500	146'000	29'200
Vent./Serr. spéc		4'500	20'000	20'000	6'000		50'500	10'100
Serrurerie			18'500	4'000		5'000	27'500	5'500
Electricité			10'000	10'000	10'000	8'500	38'500	7'700
Maçonnerie		10'000	15'000	15'000	12'500		52'500	10'500
Travaux spéciaux	10'000	50'000	60'000	45'000	12'000		177'000	35'400

Année Trimestre	2014		2015				Montant		
	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	Brut	Subvention	
	Montants bruts d'investissements (en CHF)								
<b>Automatisation et électricité</b>									
Electricité					5'000		5'000	1'000	
Télécommande						4'000	4'000	800	
<b>Montant (CHF HT) [1]</b>	61'800	96'000	188'500	165'500	107'000	73'200	692'000	138'400	
Divers/imprévus (± 8 %)	5'001	7'768	15'253	13'392	8'658	5'928	56'000	11'200	
<b>Montant (CHF HT) [2]</b>	66'801	103'768	203'753	178'892	115'658	79'128	748'000	149'600	
TVA (8 %)	5'344	8'301	16'300	14'311	9'253	6'331	59'840	11'968	
<b>Montant total (CHF TTC) [3]</b>	72'145	112'069	220'053	193'203	124'911	85'459	807'840	161'568	
<b>Montant total arrondi (TTC)</b>	<b>73'000</b>	<b>113'000</b>	<b>220'000</b>	<b>194'000</b>	<b>125'000</b>	<b>85'000</b>	<b>810'000</b>	<b>162'000</b>	
<b>Montant total arrondi par année (TTC)</b>	<b>186'000</b>		<b>624'000</b>						

Tableau n° 7 : Planning des travaux et montants des investissements bruts par année

#### 5.4. Incidence sur le compte de fonctionnement

Suivant la fin des travaux (4ème trimestre 2015), les tableaux estimatifs des investissements nets et les charges totales annuelles du compte de fonctionnement sont résumés de la façon suivante :

Description	Montant (CHF)
Dépense brute	810'000
Crédit déjà voté	
Subvention attendue	162'000
Participation de tiers	
<b>Investissement net</b>	<b>648'000</b>
<b>Amortissement dès l'année suivant la fin des travaux (à savoir 2016)</b>	
Amortissement	Taux moyen de 1.5% 9'720
Intérêts de la dette	Estimation de 2.5% 16'200
Charges induites (optionnel)	
Revenus induits (optionnel)	
Charge totale annuelle du compte de fonctionnement	25'920
Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte de fonctionnement (nul, car réperçusion sur le prix de l'eau)	

Tableau n° 8 : Incidence sur le compte de fonctionnement

## **6. Impact sur le personnel communal**

---

La gestion du suivi nécessitera l'engagement du personnel communal. En revanche, la présente demande de crédit n'a pas d'influence sur l'effectif en personnel de la Commune et la masse salariale.

## **7. Vote à la majorité qualifiée**

---

Le montant de la présente demande de crédit d'engagement est une dépense unique inférieure à CHF 1'000'000. Elle ne tombe pas sous le coup de l'article 6.4, lettre c) du règlement général du 19 décembre 2012. Le projet d'arrêté peut être adopté à la majorité simple du Conseil général.

## **8. Conclusion**

---

L'amélioration des systèmes publics d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable incombe aux autorités communales. La réfection complète du réservoir de Fontainemelon est une exigence qui a été clairement formulée, dès la fin des années 1990, par les autorités cantonales. La présente demande de crédit vise ainsi à y répondre dans le respect du délai fixé par l'Inspecteur cantonal des eaux au Conseil communal. A ce titre, les travaux proposés permettront la mise en conformité des installations existantes, conformément aux directives de la SSIGE et aux normes fédérales et cantonales en vigueur.

Les travaux présentés auront un impact positif sur :

- l'approvisionnement de l'eau en terme de qualité et de quantité ;
- le fonctionnement du système garantissant une exploitation aisée et adéquate ;
- la sécurisation des installations permettant une protection/surveillance optimale.

Ces travaux s'inscrivent également dans une perspective d'ensemble de la gestion des eaux sur le territoire communal, en accord avec la politique cantonale. Ils présentent l'avantage de pouvoir se réaliser par étapes, permettant ainsi l'échelonnement des activités et des investissements programmés.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui vous est soumis.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre considération distinguée.

Val-de-Ruz, le 7 avril 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
C. Hostettler                      P. Godat

## 9. **Projet d'arrêté**

### Arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 810'000 pour la mise en conformité du réservoir de Fontainemelon

*Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,*

Vu le rapport du Conseil communal, du 7 avril 2014 ;

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les eaux (LEaux), du 24 mars 1953 ;

Vu la loi sur la protection des eaux (LCPE), du 15 octobre 1984, et le règlement d'exécution de la loi sur la protection des eaux (RLCPE), du 18 février 1987 ;

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

<b>Crédit d'engagement</b>	<b>Article premier :</b> <sup>1</sup> Un crédit d'engagement de CHF 810'000 est accordé au Conseil communal pour la mise en conformité du réservoir de Fontainemelon.  <sup>2</sup> Ledit crédit peut faire l'objet d'une subvention de l'Etat estimée à un montant maximum de CHF 162'000.
<b>Comptabilisation</b>	<b>Art. 2 :</b> La dépense sera portée au compte des investissements 20140401 et amortie au taux de 1.5%, après déduction des éventuelles subventions, participations et contributions de tiers.
<b>Autorisation d'emprunter</b>	<b>Art. 3 :</b> Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
<b>Exécution</b>	<b>Art. 4 :</b> Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 28 avril 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président                      Le secrétaire

C. Blandenier

P. Truong